

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DELIBERATIONS

Nbr de membres		
En exercice	Présents	Nombre de votants
11	8	10
	Pour :	10
	Contre :	0
	Abstention :	0
Date affichage	28/05/2024	
Date de convocation	30/04/2024	
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le 28/05/2024		

DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-SIXT  
N°2024-26

Séance du 16 mai 2024

Le seize mai deux mille vingt-quatre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur HARMAND Jean-Claude, Maire de SAINT-SIXT.

Présents : Jean-Claude HARMAND, Isabelle MOURER, Carole BELOTTI, Yves BOZON, Alain LA-MOUILLE, Sophie MANGIN, Laurent CHARRIERE, Céline SCHAEER

Absents : Frédéric COLLIN

Absents excusés : -

Pouvoirs : Joëlle DEPASSE donne pouvoir à Isabelle MOURER, Sandra BRUNE donne pouvoir à Carole BELOTTI

Secrétaire de séance : Isabelle MOURER

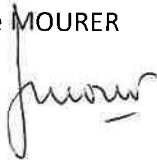
**Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de St Laurent**

Conformément aux articles L 153-45 et suivants du Code de l'urbanisme, la commune de St Laurent consulte la commune de St Sixt pour formuler un avis sur le projet de modification n°1 de leur PLU

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE FORMULER un avis sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de St Laurent : un avis favorable est formulé à l'unanimité.

La secrétaire de séance  
Isabelle MOURER



Fait à Saint-Sixt le 16 mai 2024  
Le Maire  
Monsieur HARMAND Jean-Claude



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)